

DOSSIER SOCIAL ETUDIANT

2022-2023

VALSIN Marie – Odile
Assistante sociale
L.E.G.T Robert WEINUM

D.S.E 2022-2023

DEMANDE DE BOURSE & DE LOGEMENT

Le DSE est la procédure qui permet aux futurs étudiants de faire leur demande de BOURSE et/ou de LOGEMENT universitaire.

Attention! La demande est dématérialisée. Elle se fait en ligne à partir du **20 janvier jusqu'au 15 mai 2022** sur messervices.etudiant.gouv.fr.

- Il s'agit d'un dossier **UNIQUE** pour la BOURSE et/ou le LOGEMENT.
- Possibilité de formuler jusqu'à **4 vœux d'études MODIFIABLES** (*c'est-à-dire la possibilité de demander la bourse pour 4 écoles et/ou universités parmi vos choix sur parcoursup*).
- Saisir également l'intention de demander un LOGEMENT du CROUS **MODIFIABLE** par la suite.

D.S.E 2022-2023 La demande de BOURSE

Pour déterminer votre droit à la bourse trois critères principaux sont retenus :

- Les revenus de la famille “ **l'AVIS D'IMPOSITION 2021** ” sur les revenus 2020 qui est la pièce obligatoire de votre dossier.
- Le nombre d'enfants à charge fiscale de la famille.
- L'éloignement du lieu d'études (*il s'agit de la distance entre le domicile familial et la ville où se situe le futur établissement à la prochaine rentrée universitaire*).

D.S.E 2022-2023 La demande de BOURSE

Des parcours de vie étudiant sont également pris en compte :

- Jeune ayant été pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou ancien bénéficiaire.
- Orphelin ayant son propre avis d'imposition
- Orphelin rattaché à l'avis d'imposition d'une tiers personne (*tuteur, membre de la famille,...*).
- Étudiant marié ou pacsé
- Étudiant avec enfant à charge

Si vous êtes concerné par l'une des situations, fournissez un justificatif.



D.S.E 2022-2023 La demande de BOURSE

Les pièces justificatives

Le dépôt de toutes les pièces justificatives se fait en ligne dès l'ouverture du D.S.E.

Avant d'effectuer votre saisie préparer les documents suivants :

- L'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 de vos parents ou de votre responsable légal.

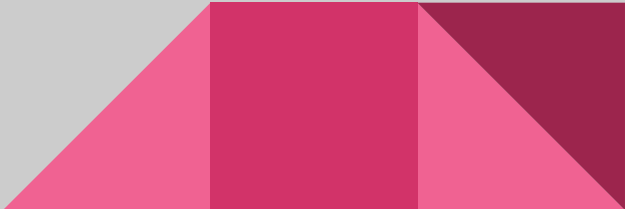
→ Pour SAINT-MARTIN, la référence de l'avis fiscal ne comporte pas 13 chiffres. Pour pouvoir continuer et valider la saisie, il faudra à l'étape Lieu de résidence de mes parents cocher :

- En 2020 mes parents étaient domiciliés:
 - Dans l'Union européenne ou dans un autre pays

Concernant le revenu fiscal de référence (13 chiffres), pour Saint-Martin, il faudra renseigner le Revenu Brut Global (RBG) situé en bas à gauche.

D.S.E 2022-2023 La demande de BOURSE

Les pièces justificatives (suite)

- Les certificats de scolarité des frères et soeurs inscrits dans l'enseignement supérieur ou en terminale.
 - R.I.B au nom de l'étudiant (le versement de la bourse se fait sur le compte courant de l'étudiant).
 - Pièces complémentaires (pièce d'identité, titre de séjour en cours de validité, attestation de prise en charge ASE, ...).
- 

D.S.E 2022-2023 La demande de BOURSE

Les pièces justificatives (suite)

➤ Conditions de nationalité

- Etre de nationalité française ou avoir la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne (ou d'un Etat faisant partie de l'espace économique européen).
- Pour les étudiants d'une autre nationalité :
 - bénéficiaire d'un titre de séjour valide (*les étudiants concernés sont invités à commencer les démarches le plus tôt possible*).
 - Être domicilié en France hexagonale (ou dans un département, territoire ou collectivité d'outre-mer) depuis au moins deux ans et être rattaché à un foyer fiscal (père,mère, tuteur légal,...) situé en sur le territoire de France depuis au moins deux ans.

D.S.E 2022-2023 La demande de BOURSE

Les pièces justificatives (suite)

**LE DÉPÔT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES EST POSSIBLE APRÈS LA SAISIE
SOIT A L'INITIATIVE DE L'ETUDIANT OU LA DEMANDE DU CROUS.**

Pour vous connecter utilisez la même adresse mail que pour parcourcup.

Munissez vous de votre I.N.E (*vous pouvez le trouver sur pronote*).

En fin de saisie une certaine somme est demandée (généralement 6€). Munissez de votre carte bancaire ou celle des parents pour la régler.

Le CROUS vous enverra par e-mail une notification conditionnelle.



Quelques aides spécifiques et locales

Certaines régions, départements, villes ou collectivités proposent des aides financières aux étudiants.

Pour Saint-Martin , une aide à la **MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS** existe. Rapprochez vous de la collectivité en allant sur le site www.com-saint-martin.fr

L'AIDE A LA MOBILITE PARCOURSUP : il s'agit d'un montant forfaitaire de 500€ pour les futurs étudiants qui ont été boursiers au lycée en 2021-2022 et qui souhaite s'inscrire dans une académie située hors de leur académie de résidence (*pour St-Martin il s'agit d'être hors de l'académie de la Guadeloupe*).

LES AIDES A LA MOBILITE pour étudier à l'étranger

L'AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE (informez vous auprès du service des relations internationales de votre futur établissement à l'étranger).

L'ALLOCATION ERASMUS+ (consulter www.generation-erasmus.fr).

LE PASSEPORT MOBILITÉ OUTRE-MER informez-vous sur www.ladom.fr

LADOM L'agence de l'Outre-mer pour la Mobilité.



D.S.E 2022-2023 La demande de LOGEMENT



D.S.E 2022-2023 La demande de LOGEMENT

Lors de la saisie du DSE formulez votre intention de demander un logement en résidence du CROUS.

L'attribution des logements se fait en 2 phases :

1. AFFECTATION INITIALE

- L'intention de demander un logement via le DSE.
- Vous recevez un e-mail vous indiquant comment déposer vos vœux de logement sur le site trouverunlogement.lescrous.fr
- Choix du logement : Il est possible de faire 2 vœux par secteur sur 3 secteurs maximum.

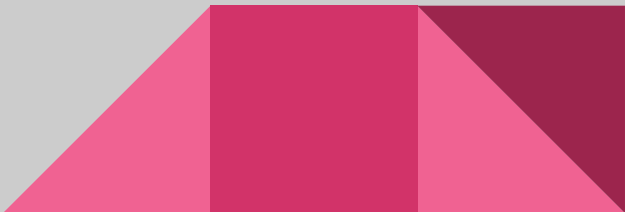
D.S.E 2022-2023 La demande de LOGEMENT

Suite...

- **Attribution** : Elle est prononcée généralement fin juin.
- **Confirmation** : Vous disposez d'un délai de 7 jours pour confirmer en ligne la réservation via un paiement CB (carte bancaire).

2. AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE

A partir du 8 juillet, tous les étudiants peuvent consulter les propositions de logement restant disponible après la phase initiale.



D.S.E 2022-2023 La demande de LOGEMENT

Pensez aux diverses AIDES AU LOGEMENT

- ★ **VISALE** : Dispositif de cautionnement gratuit pour les jeunes de moins de 30 ans. Faites votre demande en ligne sur www.visale.fr
- ★ **CAF** : vous pouvez bénéficier de l'aide au logement en fonction de votre situation personnelle, vos ressources, la nature du logement... Renseignez-vous sur le site de la CAF www.caf.fr

SOURCES

- Guide du Dossier Social Etudiant 2022/2023 consultable sur etudiant.gouv.fr
- Document de la rencontre CROUS des Antilles et de la Guyane du 23-02-2021.

MERCI

VALSIN Marie –Odile
Assistante sociale
L.E.G.T Robert WEINUM